

## Communiqué de presse mardi 6 septembre

### **La Fédération Française de Natation souhaite une réouverture immédiate des piscines qui ont été fermées de façon arbitraire en invoquant la hausse du coût de l'énergie.**

Chaque jour, la presse fait état de fermetures de piscines sur l'ensemble du territoire français. Dans un contexte déjà contraint par la crise sanitaire, le manque de personnel qualifié ou les mesures liées à la sécheresse de cet été, le coût de l'énergie est désormais invoqué par des collectivités et leurs délégataires pour suspendre l'exploitation de leurs équipements aquatiques.

Pourrait-on accepter d'un Maire qu'il ferme une école pour des impératifs économiques ?

Ces fermetures ont des conséquences directes pour l'ensemble des enfants et adultes qui ne pourront apprendre à nager. Érigé en service public depuis plus de deux décennies par nos instances gouvernementales, les dispositifs d'apprentissage de la natation semblaient bénéficier d'un intérêt renouvelé depuis le lancement en 2019 d'un « Plan d'Aisance Aquatique » supposé compléter le Plan J'Apprends à Nager et répondre de manière exhaustive à tous les freins susceptibles d'entraver un apprentissage global de la natation.

La Fédération Française de Natation continue d'œuvrer aux côtés de ses partenaires institutionnels et privés pour le déploiement des activités d'une natation pour tous, mais ne peut, seule, répondre à l'enjeu du savoir-nager.

Gilles Sezionale, Président de la FFN : « Alors que chaque année les chiffres de la noyade ne cessent d'augmenter, je souhaite que la responsabilité de chacun puisse être engagée sur cet enjeu de service public. C'est de la responsabilité de chaque collectivité territoriale de fournir un lieu à chaque citoyen pour apprendre à nager - un des savoir-faire fondamentaux - dont l'absence d'apprentissage peut entraîner les pires tragédies »

La natation associative dont les dernières saisons perturbées laissent déjà poindre une lassitude plus que légitime, est aussi directement impactée par ces fermetures à répétition.

La FFN appelle donc tous les acteurs à prendre leurs responsabilités pour assurer la continuité de ce service public. Que ce soit l'exploitant privé, qui, comme lors de la crise sanitaire, est le premier acteur à se déporter d'un risque d'exploitation, ce qui interroge sur sa capacité à répondre aux enjeux de fonctionnement contemporains. Les collectivités qui ne peuvent se détourner, sans conséquence immédiate pour leurs administrés, de leurs missions de service public. Et enfin, l'État, auprès duquel la FFN s'attachera à défendre la mise en œuvre d'un bouclier tarifaire analogue pour les équipements aquatiques publics à celui proposé actuellement aux ménages.



CONTACTS PRESSE FFN :

**Nicolas MENANTEAU**

01.70.48.45.54

06.81.05.51.07

[nicolas.menanteau@ffnatation.fr](mailto:nicolas.menanteau@ffnatation.fr)

**Charlotte DESPREAUX**

01.70.48.45.56

06.23.25.32.60

[charlotte.despreaux@ffnatation.fr](mailto:charlotte.despreaux@ffnatation.fr)